

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 15 décembre 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle KOENDERS et M. MELOTTE

Convocation envoyée le 8 décembre 2011

Publié le 16 décembre 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 67

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 10

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL
M. Jean ESMONIN	M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. Franck MELOTTE
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Louis LAURENT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. Roland PONSAA
M. José ALMEIDA	Mme Anne DILLENSEGER	M. François NOWOTNY
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. François DESEILLE	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elisabeth BIOT	Mme Claude DARCIAUX
M. Michel JULIEN	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Myriam BERNARD	Mme Geneviève BILLAUT
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Gilbert MENU	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Gérard DUPIRE
Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Lucien BRENOT	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Michel ROTGER	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
M. Rémi DELATTE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	Mme Françoise EHRE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	M. Gilles TRAHARD pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**Approbation de l'avenant Contrat Urbain de Cohésion Sociale d'agglomération**

La circulaire du 1er juillet 2010 du Ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique et de la Secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville a acté la reconduction des Contrats Urbains de Cohésion Sociale pour 2011. Conformément à la circulaire du 8 novembre 2010 du Premier Ministre, les Contrats Urbains de Cohésion Sociale sont prorogés jusqu'au 31 décembre 2014.

Dans ce cadre, la prorogation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération dijonnaise prévoit :

la même géographie d'intervention avec 7 quartiers inscrits en trois niveaux d'intervention :

Priorité 1 : le Mail à Chenôve et les Grésilles sur Dijon ;

Priorité 2 : la Fontaine d'Ouche sur Dijon et le Bief du Moulin sur Longvic ;

Priorité 3 : le centre ville de Quetigny, Guynemer sur Longvic et le Belvédère sur Talant.

8 axes thématiques et 2 axes transversaux

Améliorer l'habitat et le cadre de vie ;

Permettre l'accès à l'emploi et renforcer le développement économique et l'insertion professionnelle ;

Promouvoir l'éducation et l'égalité des chances ;

Favoriser les pratiques culturelles ;

Faciliter l'accès aux soins et à la santé – Favoriser la prévention ;

Développer la prévention de la délinquance et la sécurisation des quartiers ;

Renforcer la mixité sociale ;

Soutenir les démarches d'ingénierie, support aux projets de territoire.

Lutter contre les discriminations ;

Développer la participation des habitants – renforcer l'accès à la citoyenneté.

trois instances de gouvernance :

Un comité de pilotage : organe politique et décisionnel ;

Un comité technique : instance de suivi et de préconisations ;

Une MOUS d'agglomération : composée des chefs de projet CUCS d'agglomération et communaux ainsi que du chef de service politique de la ville et cohésion territoriale de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

Ce dispositif s'inscrit en étroite articulation avec les dispositifs :

- avenant CUCS expérimental des Grésilles (prévu pour la période 2011-2014) ;

- Projet Urbain de Cohésion Sociale (signé entre le Conseil Régional de Bourgogne et le Grand Dijon pour la période 2007-2013).

Les modalités d'intervention du dispositif pour la période 2011-2014 s'inscrivent dans le cadre suivant :

- un soutien au projet de territoire pour aboutir à une stratégie partagée par quartier ;

- une intervention des partenaires suivant des axes structurants identifiés par quartier au regard des points d'amélioration identifiés ;

- une priorité accordée à la mobilisation des dispositifs de droit commun ;

- le recentrage des crédits spécifiques et de droit commun sera déterminé chaque année via la formalisation d'une lettre de cadrage travaillée entre partenaires qui traduira les stratégies locales et les axes structurants lorsqu'ils seront établis ;

- des engagements financiers des partenaires qui seront précisés chaque année.

Vu l'avis de la commission, vu l'avis du Bureau,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

Avenant au Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération dijonnaise

2011-2014



Vu le **Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération dijonnaise 2007-2009** du 24 avril 2007 - prorogé en 2010 - signé de manière partenariale entre l'Etat (ACSé), la Communauté de l'agglomération dijonnaise, le Conseil Général de la Côte d'Or, la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or, les Communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant, Néolia, l'OPH 21, ICF Sud-Est méditerranée, l'OPAC de Dijon, le Foyer Dijonnais et SCIC Habitat Bourgogne,

Il est décidé de porter avenant à la convention CUCS, entre :

- l'Etat, représenté par la Préfète, Préfète de la Côte d'Or, déléguée territoriale de l'Acisé pour la Côte d'Or, Madame Anne BOQUET,
- la Communauté d'agglomération dijonnaise, représentée par son Président, Monsieur François REBSAMEN,
- le Conseil Général de la Côte d'Or, représenté par son Président, Monsieur François SAUVADET,
- la Caisse d'Allocations Familiales, représentée par sa Directrice, Madame Françoise BOURCIER,
- Pôle Emploi, représenté par sa Directrice Régionale, Madame Michèle LAILLER-BEAULIEU,
- la Ville de Chenôve, représentée par son Maire, Monsieur Jean ESMONIN,
- la Ville de Dijon, représentée par son Maire-adjoint, Monsieur Pierre PRIBETICH,
- la Ville de Longvic, représentée par sa Députée-maire, Madame Claude DARCIAUX,
- la Ville de Quetigny, représentée par son Maire, Monsieur Michel BACHELARD,
- la Ville de Talant, représentée par son Maire, Monsieur Gilbert MENUT,
- ORVITIS, représenté par son Président, Monsieur Joël ABBEY,
- l'OPAC de DIJON, représenté par son Président, Monsieur Hamid EL HASSOUNI,
- VILLEO, représenté par son Président, Monsieur Marcel ELIAS,
- SCIC HABITAT BOURGOGNE, représenté par son Président, Monsieur Pierre BODINEAU,
- ICF SUD-EST MEDITERRANEE, représenté par son Président, Monsieur Christian ANTOINE.

Il est convenu ce qui suit :

La circulaire du 1er juillet 2010 du ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique et de la secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville a acté la reconduction des contrats urbains de cohésion sociale pour 2011. Conformément à la circulaire du 8 novembre 2010 du premier ministre, les Contrats Urbains de Cohésion Sociale sont prorogés jusqu'au 31 décembre 2014. Dans ce cadre, il est convenu de la prorogation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération dijonnaise sur les bases suivantes :

1) Une géographie prioritaire recouvrant 5 communes et 7 quartiers prioritaires

- Priorité 1 : le Mail à Chenôve et les Grésilles sur Dijon ;
- Priorité 2 : la Fontaine d'Ouche sur Dijon et le Bief du Moulin sur Longvic ;
- Priorité 3 : le centre ville de Quetigny, Guynemer sur Longvic et le Belvédère sur Talant.

2) 8 axes thématiques et 2 axes transversaux

- Améliorer l'habitat et le cadre de vie ;
 - Permettre l'accès à l'emploi et renforcer le développement économique et l'insertion professionnelle ;
 - Promouvoir l'éducation et l'égalité des chances ;
 - Favoriser les pratiques culturelles ;
 - Faciliter l'accès aux soins et à la santé – Favoriser la prévention ;
 - Développer la prévention de la délinquance et la sécurisation des quartiers ;
 - Renforcer la mixité sociale ;
 - Soutenir les démarches d'ingénierie, support aux projets de territoire.
-
- Lutter contre les discriminations ;
 - Développer la participation des habitants – renforcer l'accès à la citoyenneté.

3) La gouvernance

Le dispositif reste piloté autour de trois instances que sont :

- le comité de pilotage stratégique : organe politique et décisionnel ;
- le comité technique de suivi : instance de suivi et de préconisations ;
- la MOUS d'agglomération composée des chefs de projet CUCS d'agglomération et communaux ainsi que du chef de service politique de la ville et cohésion territoriale de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

La coordination du dispositif est assurée :

- au plan de l'agglomération et des communes par un chef de projet CUCS ;
- au titre des services de l'Etat, la coordination interministérielle sur les territoires est assurée par les délégués du Préfet.

4) L'observation et l'évaluation du dispositif

Afin d'appuyer le pilotage du dispositif, il est mis en place :

- une fonction d'observation qui chaque année formalise :
 - un rapport à l'échelle des 22 communes du Grand Dijon ;
 - un rapport pour chaque commune Politique de la ville avec un zoom sur les quartiers prioritaires, accompagné d'un tableau de suivi ;
 - une typologie des territoires ;
- une fonction d'évaluation structurée autour de deux axes :
 - une évaluation des actions financées via la conduite d'un entretien avec le porteur de projet et le renseignement d'un guide d'évaluation ;
 - une évaluation thématique qui évolue chaque année.

5) Les priorités d'intervention du dispositif

Les modalités d'intervention du dispositif pour la période 2011-2014 s'inscrivent dans le cadre suivant :

- Un soutien au projet de territoire pour aboutir à une stratégie partagée par quartier ;
- Une intervention des partenaires suivant des axes structurants identifiés par quartier au regard des points d'amélioration identifiés ;
- Une priorité accordée à la mobilisation des dispositifs de droit commun ;
- Le recentrage des crédits spécifiques et de droit commun sera déterminé chaque année via la formalisation d'une lettre de cadrage travaillée entre partenaires qui traduira les stratégies locales et les axes structurants lorsqu'ils seront établis ;
- Des engagements financiers des partenaires qui seront précisés chaque année.

Fait à Dijon, le

Pour l'ETAT,
la Préfète de la Côte d'Or
Déléguée territoriale de l'Ascé
pour la Côte d'Or,
Anne BOQUET

Pour la Communauté de
l'agglomération dijonnaise,
le Président,
François REBSAMEN

Pour le Conseil Général
de la Côte d'Or,
le Président,
François SAUVADET

Pour la Caisse d'Allocations
Familiales de la Côte d'Or,
la Directrice,
Françoise BOURCIER

Pour Pôle Emploi,
la Directrice Régionale,
Michèle LALLIER BEAULIEU

Pour la Ville de Chenôve,
le Maire,
Jean ESMONIN

Pour la Ville de Dijon,
le Maire-adjoint,
Pierre PRIBETICH

Pour la Ville de Longvic,
la Députée-Maire,
Claude DARCIAUX

Pour la Ville de Quetigny,
le Maire,
Michel BACHELARD

Pour la Ville de Talant,
le Maire,
Gilbert MENUT

Pour ORVITIS,
le Président,
Joël ABBEY

Pour l'OPAC de DIJON,
le Président,
Hamid EL HASSOUNI

Pour VILLEO,
le Président,
Marcel ELIAS

Pour SCIC HABITAT
BOURGOGNE,
le Président,
Pierre BODINEAU

Pour ICF Sud-Est
Méditerranée
le Président,
Christian ANTOINE